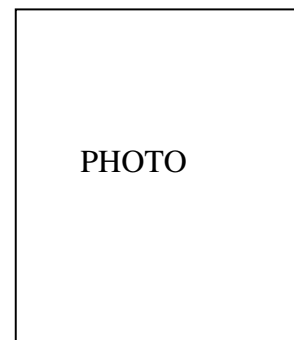




Mairie de Chomérac  
Rue du Bosquet  
04 75 65 10 53  
[mairie@chomerac.fr](mailto:mairie@chomerac.fr)

## Dossier d'inscription

Année scolaire 2019 - 2020



NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Sexe (cochez) :  M  F

Date de naissance \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Tél. père : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél. mère : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

ou représentant légal : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Situation (cochez)  Lycéen(ne)  Collégien(ne)

Etablissement \_\_\_\_\_ classe \_\_\_\_\_

### Disponibilités

- |                                                |                                                        |                                                        |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vacances d'automne    | <input type="checkbox"/> 22 octobre au 24 octobre 2019 | <input type="checkbox"/> 29 octobre au 31 octobre 2019 |
| <input type="checkbox"/> Vacances d'hiver      | <input type="checkbox"/> 25 février au 27 février 2020 | <input type="checkbox"/> 3 mars au 5 mars 2020         |
| <input type="checkbox"/> Vacances de Printemps | <input type="checkbox"/> 21 avril au 23 avril 2020     | <input type="checkbox"/> 28 avril au 30 avril 2020     |

### Pièces à joindre

- Justificatif de domicile
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte Vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Certificat de scolarité
- Autorisation parentale (au verso)

Signature du candidat

# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,  
NOM / Prénom \_\_\_\_\_ en qualité de Mère,

NOM / Prénom \_\_\_\_\_ en qualité de Père,

OU

NOM / Prénom \_\_\_\_\_ en qualité de tuteur légal,

Après avoir pris connaissance des points suivants :

✓ La commune de Chomérac ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche » et la somme versée pour la participation ne pourra pas être considérée comme un salaire.

✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser, au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris par son propre régime de couverture sociale.

✓ La commune de Chomérac s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapports aux autres.

✓ La participation aux missions du dispositif « argent de poche » implique que les jeunes seront amenés à effectuer des déplacements pédestres sur le territoire de la commune.

## Autorise mon enfant :

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

**à participer au dispositif « Argent de poche ».**

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des reportages photos ou vidéo peuvent être réalisés avec vos enfants ; ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

NOM/Prénom  
Mère

NOM/Prénom  
Père

OU

NOM/Prénom  
Tuteur